

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la démolition du Théâtre du Petit Globe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Acquise par la Commune en 2006 avant d'être implantée au Parc des Rives, l'infrastructure du Théâtre du Petit Globe a permis d'offrir des spectacles de qualité aux Yverdonnois-es durant neuf étés consécutifs. Lors des cinq dernières années, la Ville a dû effectuer des travaux d'entretien et de réparation du bâtiment afin de rendre son exploitation possible. A l'automne 2016, la Municipalité faisait le constat que le bâtiment ne remplissait plus les conditions de sécurité nécessaires et que sa remise en état entraînerait des frais beaucoup trop élevés. Elle a donc décidé de procéder à la démolition du théâtre élisabéthain; elle était toutefois prête à céder la structure gratuitement à des tiers intéressés, moyennant la prise en charge par ces derniers des frais d'évacuation. Cette décision a été communiquée par voie de presse en date du 24 novembre 2016.

Le Service de l'urbanisme et des bâtiments a été chargé de soumettre la démolition du bâtiment à l'enquête publique, ainsi que de proposer la donation de la structure à d'éventuels repreneurs. Dans le cadre de l'enquête publique qui a débuté le 25 novembre 2016, des oppositions ont été formulées, remettant en cause l'opportunité de cette démolition. Sur la base des dispositions légales applicables, la Municipalité a levé les oppositions et a accordé le permis de démolir. Aucun recours n'a été formulé contre ces décisions.

Parallèlement aux oppositions susmentionnées, une pétition a également été adressée début janvier 2017 au Conseil communal, mettant en cause le bien-fondé de la décision de démolir, ainsi que la procédure utilisée par la Municipalité. La Commission des pétitions a examiné le cas et a conclu que la démolition du Théâtre du Petit Globe relevait de la compétence de la Municipalité. Dans sa séance du 2 mars 2017, le Conseil communal a suivi l'avis de sa commission et n'a dès lors pas donné suite à la pétition.

Le 2 mars 2017, un postulat a été déposé par Monsieur le conseiller communal Vassilis Venizelos, visant à étudier et proposer des mesures destinées à rendre possible la poursuite des activités du Théâtre du Petit Globe. Ce postulat toutefois a été retiré suite aux informations complémentaires données en commission.

En parallèle, et à la suite de la publication du communiqué de presse invitant les intéressés à la reprise de la structure du théâtre du Petit Globe à se manifester, deux repreneurs potentiels ont déposé un dossier de candidature : l'Ecole de cirque équestre Atelier Shanju, à Gimel et l'Association pour le développement durable des énergies renouvelables (ADER), à Lausanne.

Au vu de sa qualité, c'est le dossier de l'Ecole de cirque équestre Atelier Shanju qui a été retenu par la Municipalité. Les démarches entreprises pour implanter la structure sur le site prévu n'ayant pas abouti, l'Ecole de cirque équestre Atelier Shanju a toutefois été contrainte de retirer son offre. L'Association pour le développement durable des énergies renouvelables (ADER) ayant confirmé le maintien de son intérêt, la Ville a poursuivi les tractations avec elle. Toutefois, le 29 août 2017, l'ADER a informé la Municipalité qu'elle renonçait finalement à reprendre la structure du Théâtre du Petit Globe.

Sans repreneur pour la structure, et au vu des raisons de sécurité et des coûts mentionnés plus haut, la Municipalité procédera prochainement à la démolition du bâtiment. Les travaux sont planifiés du 27 novembre au 22 décembre 2017.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard



Le Secrétaire



F. Zürcher